

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT
DE L'EQUIPEMENT, DE L'ECONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

A.D R.H. n° 15-292

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 14-3595 du 2 décembre 2014 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 14-3206 du 25 septembre 2014 portant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, administrateur territorial ;

CONSIDERANT le détachement de Madame Magali CAUMON, administrateur territorial, auprès du Ministère de l'Intérieur, au 1er février 2015 ;

CONSIDERANT les départs à la retraite de Monsieur Robert MANTEROLA et de Monsieur Jean-Sylvain BOIS, au 1er janvier 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sous l'autorité de Monsieur Max COURREGELONGUE, Directeur Général des Services et de Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe des Services, à l'effet de signer les documents suivants :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

soit à :

- Madame Magali GARRIGUES-LOURMIERES, pour le Service de la Programmation Immobilière,
- Madame Nathalie CARLA-MIEULET, pour le Bureau de la Comptabilité,
- Monsieur Gérard BAFFALY, pour le Service Sécurité du Travail et Plans de Prévention des Risques,
- Monsieur Jean-François DENAT, pour la Direction de la Voirie et de l'Aménagement,
- Monsieur Benoît SALLES, pour le Service Agriculture,
- Madame Christine LAYMAJOUX, pour la Direction de l'Environnement,
- Madame Isabelle THIESE, pour le Laboratoire Vétérinaire,
- Madame Karine VERDIER, pour le SATESE.

Article 2 : L'arrêté départemental R.H. n° 14-3206 du 25 septembre 2014 susvisé est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 9 février 2015

Le Président,

NB : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois suivant sa notification.

*
* *